

Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500
www.pharmacie.be
- Croix-rouge : 105

Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ASBL

rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96
E-mail : mtourisme@burdinale-mehaigne.be
Site internet : www.tourismebm.be



12. Le talus de la rue du Cortil

Ce talus exposé au sud présente de nombreux affleurements rocheux. Nous pouvons y voir des **lamelles de schiste**. Vu son exposition, c'est un endroit sec et chaud.



Nous y trouvons une flore spécifique : la **vipérine** (*Echium vulgare*), la **potentille** (*Potentilla*), l'**épérvier** piloselle (*Hieracium pilosella*) et l'**orpin âcre** (*Sedum acre*). On peut également y découvrir la **campanule à feuilles rondes** (*Campanula rotundifolia*), la **centaurée** (*Centaurea*) et la **carotte sauvage** (*Daucus carota*).

Nous tournons à gauche pour rejoindre notre point de départ.

13. La Seigneurie de Hosdent

Aux 17^e et 18^e siècles, la Seigneurie de Hosdent possédait un statut très particulier. Les Seigneurs s'intitulaient "Seigneurs de la Libre et franche baronnie de Hosden" et revendiquaient leur indépendance vis-à-vis du Comté de Namur et du Chapitre de la Cathédrale Saint-Lambert à Liège. La demeure fut malheureusement démolie en 1815. Seuls les vestiges d'une chapelle et d'un fossé et certaines parties de la ferme sont conservés. Dans le jardin, nous pouvons voir (si nous demandons l'accord du propriétaire), une imposante dalle funéraire décorée de "gisants". C'est une pierre ornée des armes couronnées des Salmier-Havrech soutenues par des lions.

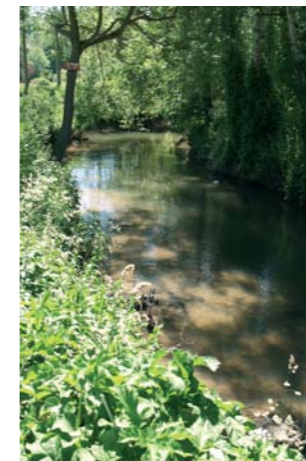


Entre les deux grosses fermes volent des hirondelles de fenêtre (*Delichon urbica*). Petites pattes, corps fuselé, queue jouant le gouvernail, elles sont des championnes du vol et parcourent de 300 à 350 kilomètres par jour.

14. La Mehaigne

Cet affluent de la Meuse prend sa source à Saint-Denis-Bovesse (La Bruyère) et rejoint la Meuse à Huy après avoir parcouru 65 km à travers la Hesbaye occidentale. A Hosdent, la Mehaigne serpente très lentement dans une large plaine alluviale. Le pont est au centre d'une zone inondable.

Peu polluée, la Mehaigne est une des rares rivières qui présente encore un intérêt piscicole. On y recense jusqu'à 33 espèces de poissons dont notamment le barbeau (*Barbus barbus*), le chevaine (*Leuciscus cephalus*), l'épinoche (*Gasterosteus aculeatus*) ou le goujon (*Gobio gobio*).

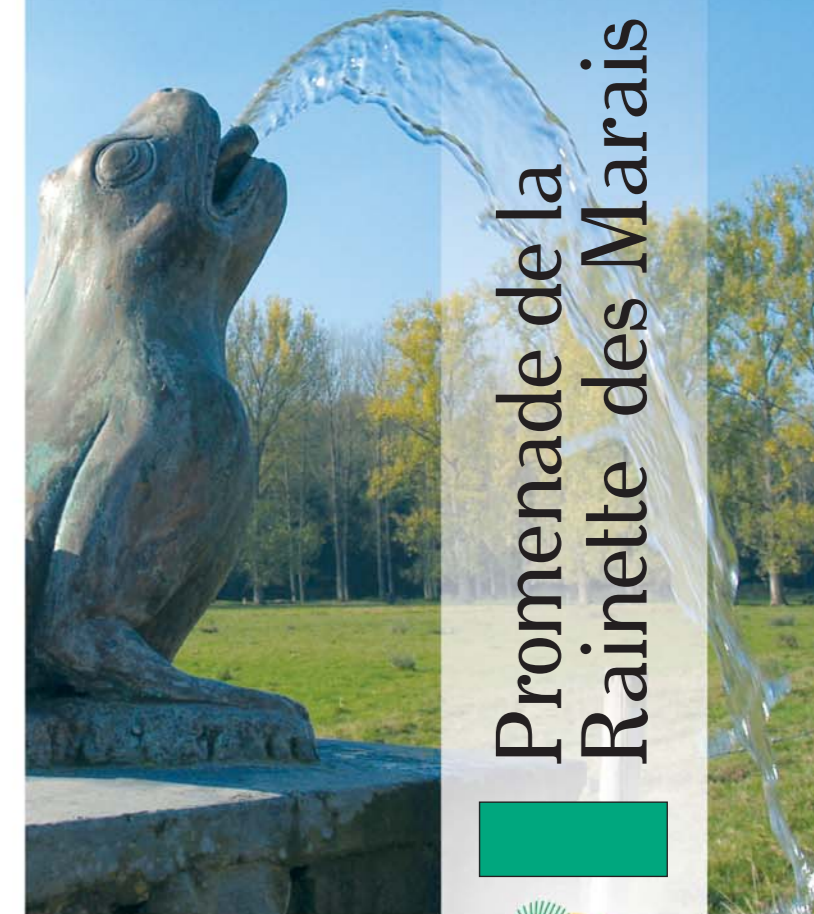


PROVINCE DE LIÈGE

Pays
Burdinale Mehaigne

Braives - Burdinne - Héron - Wanze

Promenade de la
Rainette des Marais



BR 04 • 6 km

Burdinale
& Mehaigne
Maison du Tourisme



Difficulté : faible

Départ : ancienne cour de Justice de Hosdent. Tout au long de la promenade, vous trouverez 14 panneaux d'interprétation.



1. La cour de Justice 1 et le moulin

Aux 17^e et 18^e siècles, la seigneurie de Hosdent possédait un statut particulier. La cour de Justice faisait partie d'un ensemble comprenant un

château, un moulin, une brasserie, deux grandes fermes et une franche taverne. Ce bâtiment date de 1685 comme l'atteste la dalle rectangulaire surmontant la porte. Dans le haut figurent les armes couronnées flanquées de lions et dans le bas, un cartouche gravé "Salmier-Havrech" du nom des seigneurs. Le moulin est composé de deux parties et est situé sur les deux rives de la Mehaigne. Son exploitation s'est arrêtée vers 1956. Nous empruntons la rue Thier des Broux à gauche.



2. La Rainette des marais

Le mot "thier" vient de "termen" qui veut dire limite, limite de comté, de fief, de commune. Et le mot "broux" signifie "boue". C'est une rue en impasse qui portait le nom de "Roual des Raines" - la rue des raines... des grenouilles. Ces batraciens viennent pondre leurs œufs dans des zones humides et les petits y grandissent.

3. Le Marais de Hosdent 2

Situé le long de la Mehaigne entre le village de Fallais et le hameau de Hosdent, ce marais couvre une superficie de 8 ha 35. Il a été érigé en Réserve Naturelle Domaniale gérée par la Région wallonne en 2001. Dans la roselière, nous pouvons observer des phragmites (phragmitae), appelés le plus souvent roseaux mais également la laiche aigüe (carex acuta) et la glycérie (glyceria maxima). Cette roselière présente un intérêt ornithologique considérable car elle abrite un grand nombre d'espèces d'oiseaux et notamment le **râle d'eau** (rallus aquaticus), la gorge bleue à miroir blanc (luscina svecica cyaneola), la marouette ponctuée (porzana parzana), très rare en Belgique, la rousserolle (acrocephalus), la sarcelle (anas crecca), le busard des roseaux (circus aeruginosus), le bruant des roseaux (emberiza schoeniclus)... A la sortie du sentier boisé, nous voyons à notre droite, un cornouiller mâle, dont les fruits rouges ont la forme d'une olive.



4. Le Chardon

Cette ferme aménagée autour d'une cour en carré date du 17^e siècle. Elle a été remaniée aux 19^e et 20^e siècles. Elle abrite maintenant un restaurant réputé. Un soubassement important en moellons de schiste, de grès ou de calcaire, est visible de chaque côté de l'entrée, jusqu'à hauteur du premier étage qui est de briques. Au-dessus de la porte, on peut encore lire sur une pierre calcaire les blasons de A. Gilkinet et C. Marshal et la date 1692. Le Chardon, emblème familial, est gravé sur une autre pierre. La clé de voûte du portail est datée de 1780. Nous empruntons la rue du Chardon en descendant vers la droite.



5. Le moulin banal de Fallais 3

Au n° 1 de la rue du Chardon, nous voyons "le moulin banal" à la façade blanchie et un puits dans l'angle de la cour. A l'arrière, la roue, entièrement restaurée, est fixée dans le soubassement en moellons de schiste et calcaire. Le mécanisme, partiellement conservé, et le barrage datent de 1761. Il y a une centaine d'années, le meunier y produisait déjà de l'électricité. Le prix à payer dépendait du nombre d'ampoules en fonctionnement. Un peu plus haut se trouvent les dépendances agricoles avec une grange accessible par un portail cintré.

6. L'église de Fallais et son cimetière 4

Les richesses de l'église paroissiale Notre-Dame se trouvent dans son mobilier : un bénitier avec cuve à têtes humaines et des fonts baptismaux du 15^e siècle, une série de statues des 15^e, 17^e, 18^e siècles et les stalles en bois. Enormément d'objets furent offerts par Herman de Bourgogne (1587-1621), notamment la cloche (1595). Cet édifice de style néoclassique, en briques et calcaire, fut construit en 1854. Lors de cette promenade, n'hésitez pas à passer les grilles du cimetière car il compte bon nombre de monuments funéraires d'une rare beauté. Gardons notre droite et suivons la rue de L'Eglise jusqu'au bout pour traverser le village de Fallais.



7. La potale Saint-Roch

Potale : petit creux laissé exprès dans un mur, comme marque de non-mitoyenneté ou niche à Saint (J.Haust, Dictionnaire liégeois). Ce monument en calcaire est composé d'une tête rectangulaire sommée d'une croix en fer forgé. Il a été remplacé en ce lieu en 1964. Il porte l'inscription "Saint-Roch priez pour nous-1764". En face de cette potale se trouve une petite route en cul-de-sac. En y jetant un œil, vous découvrirez le moulin à huile puis à craie dit "li Stwèrdû" datant de 1620 et classé depuis le 7 septembre 1983.

8. La pompe à eau

S'il n'y a plus de pompe à eau près de la potale Saint-Roch, celle du bout de la rue de l'Eglise retrouve une seconde jeunesse. Anciennement, ces pompes à eau étaient des lieux de rendez-vous pour les femmes du village. Au carrefour suivant, nous tournons à droite pour emprunter la rue Hubert Krains. Une grosse propriété à notre droite nous dévoile son portail d'entrée et un if (taxus baccata L.), résineux indigène à feuilles persistantes. L'if peut atteindre 20 mètres. Son bois rouge-brun, très serré, est quasi inaltérable et servait autrefois à la fabrication des arcs. Cette rue a été baptisée Hubert Krains en mémoire d'un écrivain régional qui, dans son roman "le pain noir" parle de l'arrivée du chemin de fer et de ses répercussions sur le village. Un arrêt sur le pont de la Mehaigne nous permettra d'apercevoir la **bergeronnette des ruisseaux** (Motacilla flava). Volant le long de la berge, on la reconnaît à la couleur jaune du croupion et de la poitrine et grâce à une barre blanche sur l'aile bien visible en vol.



9. La Maison "Linsmeau" et la place de la gare

Nous arrivons sur une petite place. A cet endroit existait la gare de Fallais, détruite en 1970, qui fut pendant près de 100 ans un grand pôle d'intérêt pour les villageois qui partaient travailler en ville. En face, l'ancien "Hôtel Michaux" qui, à l'époque, abritait notamment les voyageurs de commerce, a été transformé en "maison de transit" et rebaptisé "la maison Linsmeau". Longeant la place, nous nous engageons vers la droite sur l'ancienne ligne de chemin de fer 127 Statte-Landen aujourd'hui dénommée "La Traversine"...



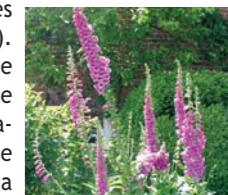
10. Le Château de Fallais 5

Le château fut au départ un donjon, construit au Moyen-âge par les Seigneurs de Beaufort. Jusqu'au 13^e siècle, la Seigneurie de Fallais relève de la Principauté de Liège, pour passer ensuite au Duché de Brabant. Enclave brabançonne dans les terres liégeoises, le château est imposant et fortifié. Le domaine comprenait des bois, les "censes" (fermes) du château, le moulin à grain, le moulin à huile, la franche taverne, la brasserie et la Maison de justice (située rue de l'Eglise). En 1759, cet ensemble faisait un total de 404 bonniers (soit 148 ares) et 19 verges (0,127 ha).



En juin 1675, pendant le siège du château de Huy, Louis XIV prit ses quartiers pendant 8 jours au château de Fallais. A son départ - plaisir de roi - il fit canonner la tour de Bourgogne à l'Ouest et Grignard à l'Est. Cette tour Grignard fut rebâtie en grès.

Portant notre regard à droite, nous découvrons un superbe paysage comprenant l'arrière du moulin de Fallais dont sa roue, le barrage appelé "glissière" et son site "le golf". Au printemps, sur les talus longeant les tranchées, poussent des jonquilles (Narcissus pseudonarcissus). Nous remarquons également une plante surmontée d'une magnifique hampe florale : c'est la **digitale pourpre** (digitalis purpurea). Sa beauté et sa prestance cachent un dangereux poison : la digitaline qui provoque des vomissements, des vertiges et même l'arrêt du cœur. Une autre plante très douce au toucher avec une hampe florale décorative : le **bouillon blanc** (Verbascum thapsus L.). Plante herbacée bisannuelle, elle forme la première année une rosette de feuilles sessiles. La seconde, en été et en automne, il se forme une tige raide portant des fleurs jaunes sur toute la partie supérieure mesurant de 1,5 à 2,5 cm.



11. L'ancienne ligne de chemin de fer 127 "La Traversine"

Inaugurée en 1875, la ligne Landen-Statte-Ciney (126 et 127) facilita les communications avec les villes voisines. L'exploitation de celle-ci s'acheva en 1964 puis elle fut défermée en 1996. Elle fait maintenant partie du RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes mis en place par la Région wallonne). Sur le ballast des lignes de chemin de fer apparaît une flore particulière. Ceci est dû tant à la structure du sol qu'à la composition même du ballast (pierre cassée, porphyre, quartzite, calcaire... et laitiers de hauts fourneaux). Lorsque le chemin de fer retrouve le niveau de la route, nous quittons l'ancienne ligne de chemin de fer pour emprunter la rue du Cortil légèrement à gauche. Ensuite, nous descendons tout droit pendant environ 50 m. Nous nous engageons sur le petit chemin pavé situé à notre droite (environ 10 m avant le pont qui surplombe la Mehaigne).

